

# "Les Bois Flottés" Création d'un camping 3 étoiles

Route départementale 36 D - 13129 - Salin de Giraud

4 place Sadi Carnot 13002 Marseille Tél: 04 95 09 42 00 Fax: 04 95 09 42 39



Pétitionnaire: Les Roulottes de Salin

25 Bd de la Gare 13129 - Salin de Giraud campinglesboisflottes@gmail.com

J-M Linard - 06 79 25 61 03 B. Tarrazi - 06 03 44 87 93

# Dossier de Permis d'Aménager mixte Camping avec terrains cessibles

#### Notice de présentation terrain et de son aménagement.

Indice	Date	Libellé des modifications					
а	30/11/2015	MMAY	Mise à jour suivant demande de pièces complémentaires de la Direction de l'Aménagement du Territoire - Service Gestion du Territoire par courrier en date du 12/11/2015.				
			GARAL MY IN ARIC				

15000 07.10.201									
Opération N°: 150008	Dessiné par: MMAY	Vérifié par: PKRA	Visa:		Chef de projet: MMAY		Date:	12 Octobre 2015	
Interlocuteur: Jean-Mich	nel Linard tél: 06 7	tél: 06 79 25 61 03 - mail: campinglesboisflottes@gmail.com				Unités: M	Echelle:		

	CPG	PA	MMAY	MAP	ARC					PA-2	а
Projet	Туре	Phase	Auteur	Emetteur	Discipline	Zone	Bâtiment	Niveau	Etage	N° d'ordre	Indice



# CAMPING LES BOIS FLOTTES DE CAMARGUE LISTE VEGETAUX ET DEMARCHE PAYSAGERE





Jean Michel LINARD Bernard TARAZZI

#### Notice générale de présentation du projet.

#### 1- Situation du terrain.

Le terrain sur lequel est envisagé le camping "des Bois Flottés" prévu pour 182 emplacements, se situe au Sud-Est du périmètre urbain de Salin de Giraud.

Ce terrain, ne comportant aucune construction, est relié au village par sa limite Nord et se situe au sud en bordure des anciens salins avec une vue totalement dégagée vers la Camargue.

#### 2- Les accès.

Son accès principal se fera par la RD 36 qui joint le village de Salin de Giraud à la plage de Piémanson. Une traversée piétonne est prévue sur un axe nord-sud.

#### 3- Etat végétal

Ce terrain de 4ha 250 est bien arboré en son centre et au Nord Est: la volonté des promoteurs est non seulement de conserver cette belle végétation existante (les arbres sont répertoriés sur le plan du géomètre) mais d'accentuer le côté végétal en créant systématiquement des clôtures arborées entre chaque emplacement, cela y compris pour les 36 emplacements qui seront destinés à être revendus à des particuliers devenant copropriétaires et auxquels sera imposée cette végétalisation. Ces emplacements seront déterminés et localisés en fonction des demandes des futurs acquéreurs. Ces mêmes emplacements viseraient plutôt la zone des mobilhomes et roulottes. Les voiries seront elles même végétalisées, de même que tous les espaces communs (accueil , restaurant , jeu de boules piscine , jardin d'enfants , petit parc, zone des sanitaires vestiaires etc...)

Les plantations prévues devraient être similaires aux existantes ou adaptées à la Camargue ou à la Crau-Camargue (roseaux, tamaris, saules, cyprès, muriers platanes...) Le projet qui est proposé est fait avec des paysagistes, ces même paysagistes participeront au quotidien aux aménagements des emplacements qui pourront être très légèrement modifiés pour s'adapter à la végétation existante.

Un forage d'eau saumâtre permettra d'arroser les plantes adaptées à la faible salinité.

#### 4- Circulations et parkings.

La place marquant l'entrée correspondrait à un parterre d'oliviers avec une fontaine et des bancs en rappel d'une place de village provençal.

Nombre d'emplacements pour les mobil-homes ne seront accessibles que par des cheminements piétons arborés. La zone des roulottes traditionnelles sera elle traitée comme un grand jardin.

Volontairement, les voiries ne seront pas asphaltées mais en gravier enherbé (traités passage VL) pour conserver au site son côté naturel. Les parkings VL jouxtant les circulations seront au nombre de 101 places. A l'entrée du site, un parking pour 12 camping-cars est prévu portant la capacité totale de stationnement à 113 places.

Le projet qui est proposé est fait avec des paysagistes, ces même paysagistes participeront au quotidien aux aménagements des emplacements qui pourront être très légèrement modifiés pour s'adapter à la végétation existante.

Un forage d'eau saumâtre permettra d'arroser les plantes adaptées à la faible salinité.

#### 5- Architecture et matériaux.

Concernant l'architecture, les rares surfaces construites comme l'accueil/restaurant et les sanitaires communs et vestiaires/sanitaires-piscine seront en bois avec parements de bois flottés tels ceux que l'on trouve au bord du Rhône qui jouxte les terrains ou sur la plage de Piémanson. Toutefois cette architecture de bois sera reliée au village existant (architecture de brique des logements Solvay) par des petits rappels de brique sur les 3 portails d'accès au site, du bâtiment principal et ses sanitaires ainsi que le barbecue du centre d'accueil...) afin d'en accentuer le clin d'œil "architectural".

La volonté de l'équipe maîtrise d'ouvrage/concepteur est donc de rester dans les moindres détails au plus près de la nature environnante tout en ne se coupant pas de l'architecture environnante.

<u>Demande de pièces complémentaires de la Direction de l'Aménagement du Territoire – Service Gestion du Territoire par courrier en date du 12/11/2015.</u>

(en caractère gras, les demandes, en italique bleu, les réponses)

A-La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.

Nous fournissons en annexe 1, la démarche paysagère de la présente notice de présentation

B- La présentation du projet qui précisera quel aménagement est prévu pour le terrain Le terrain est destiné à recevoir un camping 3 étoiles. (description de l'aménagement du terrain, les modifications, les suppressions (végétations, murs,...). Les modifications apportées sur le nivellement du terrain sont 2 excavations liées à la création d'une piscine et d'un plan d'eau.(voir plans). Les déblais seront réutilisés pour permettre le réhaussement des zones d'accès PMR aux 3 bâtiments : l'accueil-boutique-resto, les sanitaires communs et les vestiaires sanitaires piscine.

Il n'y aura aucune suppression de murs car aucune construction ne se trouve sur le terrain et les arbres seront conservés (cf paragraphe 3 de la notice générale de présentation du projet)

#### C- Il est nécessaire de préciser :

l'organisation et la composition des aménagements nouveaux, notamment par rapport aux constructions aux paysages avoisinants (explication des choix). L'aménagement et la composition du projet s'appuient essentiellement sur 2 points principaux : à l'est, l'accès principal par la RD 36 et au nord, la rue des Vanelles marquant la limite sud du village. Les équipements construits ont été disposés de manière à s'éloigner des façades des bâtiments existants (nord et ouest). Par ailleurs, l'implantation du bâtiment principal (accueil- boutique- resto) ainsi que les aires de jeux, (piscine, jeux d'enfants, jeu de boules) se trouvent proche de l'accès depuis la RD 36 et suffisamment éloignés des premières habitations se trouvant rue des Vanelles (limitation des éventuelles nuisances sonores). Le choix de cet emplacement est aussi tourné vers le paysage sauvage de la Camarque et des salins. L'implantation centrale des sanitaires communs permet de limiter les déplacements piétonniers. Enfin, un axe majeur piéton est aménagé dans l'axe du bd. Pierre Tournayre, traversant depuis la rue des Vanelles jusqu'à la roubine située au sud du terrain et permettant une liaison piétonne naturelle entre le village et les nouvelles installations.

D-Description du traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain. La notice devra également préciser les mesures envisagées pour limiter l'impact visuel des installations, répartir les emplacements au sein d'une trame paysagère, assurer l'insertion des équipements collectifs et organiser les circulations à l'intérieur du terrain.

Concernant le traitement des constructions, voir paragraphe 5 de la notice générale de présentation du projet.

Concernant le traitement végétal, voir paragraphe 3 de la notice générale de présentation du projet ainsi que l'annexe 1 fourni ci-après. Les clôtures limitant le périmètre du projet seront réalisées en grillage végétalisé.

Coté est, sur la RD 36, la clôture naturelle est assurée par des roseaux existants.

Ces aménagements permettront de limiter l'impact visuels des installations.

L'insertion des équipements collectifs est décrite dans le paragraphe - C-ci-dessus.

La trame circulatoire du projet a été optimisée afin d'assurer l'accès véhicules et piétons à tous les emplacements prévus. Les circulations piétonnes et les emplacements recevront un traitement paysagé en limite sous forme de plantations en bacs et arbustives notamment sur la partie nord du terrain. Les circulations véhicules recevront un gravier enherbé. Les aires de stationnement recevront des dalles de béton alvéolées avec végétation spontanée.(voir annexe 1)

# STRATE ARBOREE

Planter les essences déjà présentes et agrandir la palette végétale avec des essences adaptées au climat méditerrannéen. Le plan de zonnage donnera la répartition de ces végétaux

# **EXISTANTS**

1. Olivier de Bohème : Eleagnus angustifolia

2. Pittosporum : Pittosporum tobira

 Peuplier blanc : Populus alba. Présents à proximité des canaux, et constituant l'alignement séparant les deux parcelles (25 unités dans cette haie : à conserver)

4. Tamaris: Tamarix ramossissima et Tamarix tetrandra

5. Laurier sauce : Laurus nobilis

6. Figuier: Ficus carica

7. Pin sylvestre: Pinus sylvestris (constituant l'alignement présent au niveau de la rue des Vannelles, quelques-uns sur le site)

8. Platane: Platanus x acerifolia (un seul)

9. Hêtre pourpre : Fagus sylvatica purpurea (un seul, en limite de propriété Nord-Ouest)

# **PROJETES**

1. Peuplier blanc : Populus alba. Renforcement de l'alignement existant Nord-Sud

2. Tamaris: Tamarix ramossissima et Tamarix tetrandra

3. Pittospore: Pittosporum tobira

4. Laurier sauce : Laurus nobilis

5. Figuier: Ficus carica

6. Pin sylvestre, Pin d'Alep, Pin parasol : Pinus sylvestris, Pinus pinea, Pinus alepensis

7. Hêtre pourpre : Fagus sylvatica purpurea

8. Arbre de Judée : Cercis sylicastrum

9. Arbre aux haricots: Catalpa bignionoides

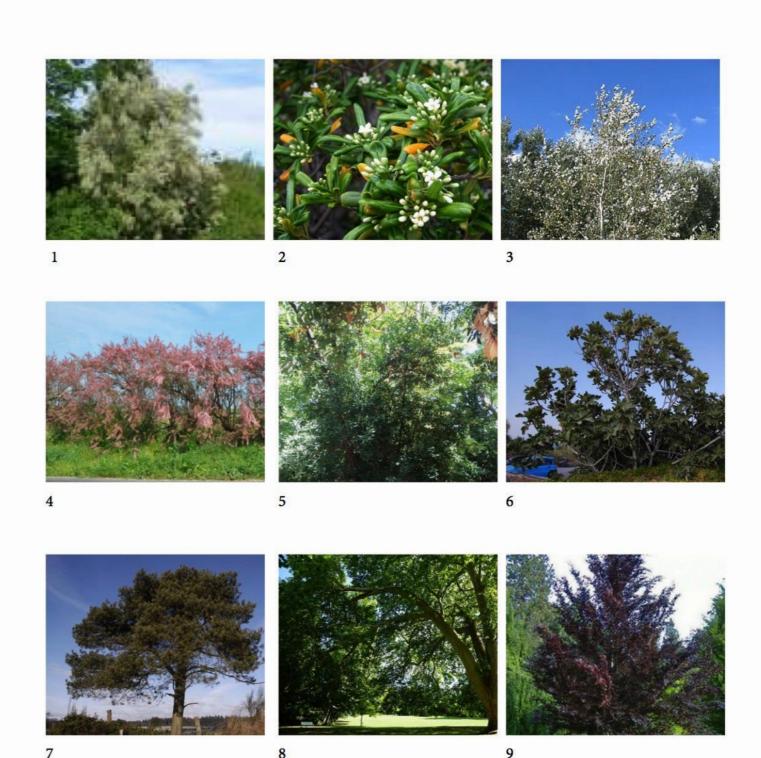
10. Paulownia: Paulownia tomentosa

11. Saule blanc : Salix alba

12. Aulne glutineux : Alnus glutinosa

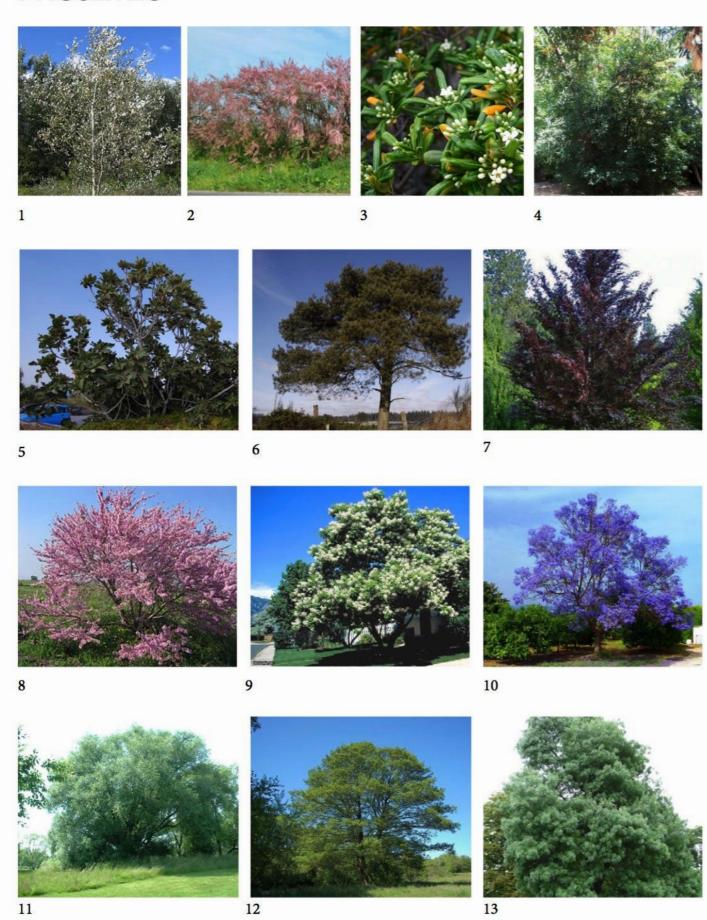
13. Frêne oxyphylle: Fraxinus angustifolia

# STRATE ARBOREE EXISTANTS



# STRATE ARBOREE

# **PROJETES**



# STRATE ARBUSTIVE

Planter les essences déjà présentes et agrandir la palette végétale avec des essences adaptées au climat méditerrannéen. Le plan de zonnage donnera la répartition de ces végétaux

# EXISTANTS : haies composées

Chèvrefeuille des haies : Lonicera xylosteum

2. Canne de Provence : Arundo donax

3. Grenadier : Punica granatum

4. Robinier : Robinia pseudoacacia

5. Figuier : Ficus carica

6. Pittosporum tobira: Pittosporum

7. Viorne: Viburnum lantana

8. Tamaris: Tamarix ramosissima

# **PROJETES**

Chèvrefeuille des haies : Lonicera xylosteum

2. Canne de Provence : Arundo donax

3. Grenadier : Punica granatum

4. Figuier : Ficus carica

5. Pittospore: Pittosporum tobira

6. Viorne: Viburnum lantana

7. Aubépine : Crataegus monogyna

8. Cornouiller sanguin : Cornus sanguinea

9. Prunellier: Prunus spinosa

10. Laurier tin: Viburnum tinus

11. Nerprun alaterne : Rhamnus alaternus

12. Filaire à feuilles étroites : Phillyrea angustifolia

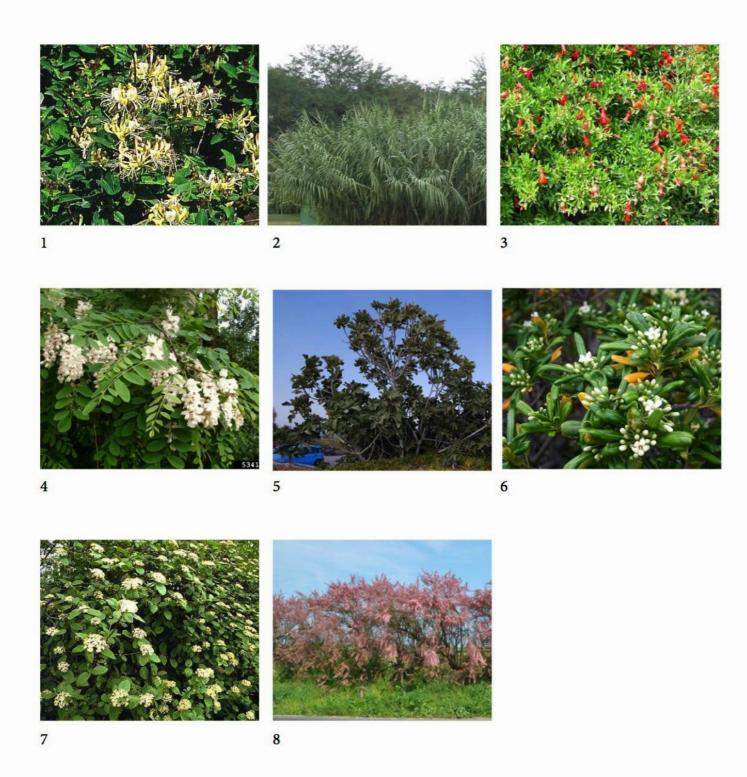
13. Laurier rose: Nerium oleander

14. Dentelaire du Cap : Plumbago auriculata

15. Germandrée arbustive : Teucrium fruticans

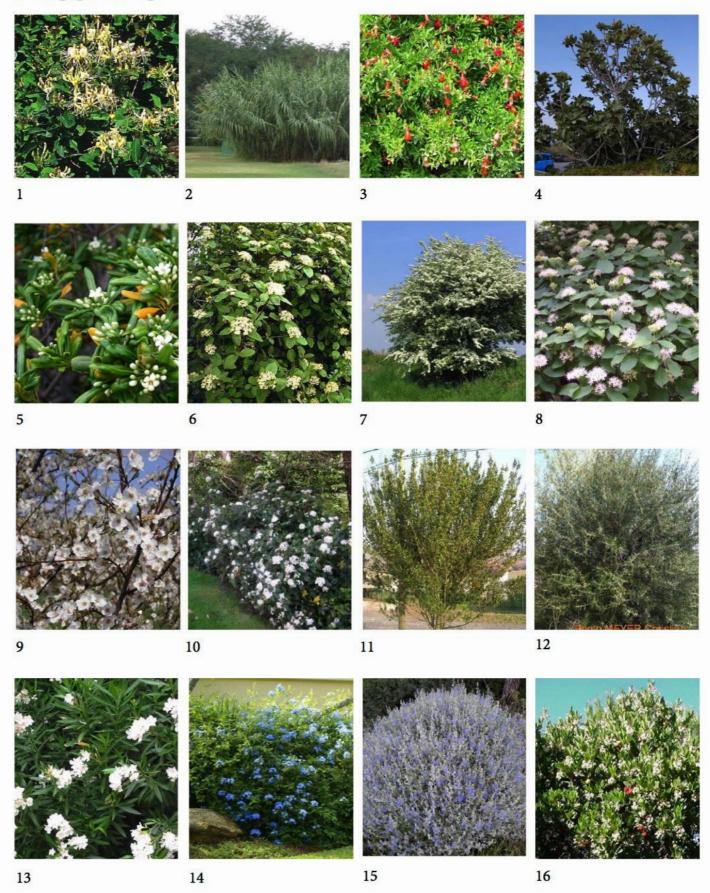
16. Arbousier: Arbutus unedo

# STRATE ARBUSTIVE EXISTANTS



# STRATE ARBUSTIVE

# **PROJETES**



# STRATE HERBACEE

D'une manière générale pour tout le site, la végétation spontannée sera préservée et voulue. Une végétation de bacs plantés se retrouvera à proximité des espaces de vie, tous les autres espaces plus ouverts permettront le développement de salicornes et autres plantes pionnières.

# **EXISTANTS**

1. Salicorne

# **PROJETES**

En milieu ouvert:

Salicornes, (en végétation spontannée)

#### En bacs:

- 1. Centranthe rouge: Centranthus ruber (feuillage caduc, 60 à 80 cm, floraison mai à septembre)
- 2. Lavande vraie : Lavandula angustifolia (plante odorante, amoratique, feuillage peristant, 1m à 1.20 m, floraison juin juillet)
- 3. Thym citron: Thymus ×citriodorus (plante comestible aromatique, feuillage persistant, 20-30 cm de haut par 30 cm de large)
- 4. Santoline : Santolina chamaecyparissus (plante odorante, feuillage persistant, 50-60 cm par autant de large)
- 5. Gaura de Lindheimer : Gaura lindheimeri (60-80 cm, caduc, floraison mai à septembre, différentes couleurs : rouge, rose et blanc)
- 6. Sauge d'Afghanistan : Perovskia atriplifolia (80 à 1.50 m, persistant, floraison juin à octobre)
- 7. Sauge de Graham : Salvia microphylla (1.20 m, caduc, floraison mai à octobre)
- 8. Sauge officinale: Salvia officinalis (80 cm, semi-persistant, floraison mai à juillet)
- 9. Agapanthe: Agapanthus africanus (70 cm, persistant, floraison mai à novembre)
- Romarin officinale : Rosmarinus officinalis (1 m à 1.50 m, plante comestible, aromatique, floraison hiver, été automne, persistant)
- Agastache fenouil : Agastache foeniculum (1.20 m, plante comestible aromatique, caduc, floraison juillet à août)

# STRATE HERBACEE

# **PROJETES**





### ETAT DES LIEUX ET DEMARCHE PAYSAGERE

# ZONE 1:

La végétation spontannée est peu présente dans cette zone, quelques arbres persistent, la végétation basse composée de salicornes. Il sagit d'un pré salé. Dans cet espace, l'idée est de planter des arbustes et des vivaces dans des grands bacs accompagnés d'un arosage automatique.

### ZONE 2:

Il s'agit ici de l'alignement de Peupliers blancs existant qui structure le paysage et fait le lien avec les alignements de platanes de la cité ouvrière de Solvay. Le parti pris est de favoriser la sauvegarde de cet alignement et de le renforcer par une densité végétale. L'intervention s'opère en deux temps. Dans un premier temps, l'alignement sera renforcé par des Peupliers, des Saules, des Frênes de la partie Nord à la moitié du site. L'autre moitié reliant l'alignement au Sud, jusqu'à la roubine, sera composée de Tamaris, compte tenu de la teneur en sel du sol dans cette partie.



# ZONE 3:

Dans cette zone, le potentiel arboré permet de planter plus d'arbres et d'accompagner de vivaces et d'arbustes.

# ZONE 4:

Cette zone au Sud du terrain comprend à l'heure actuelle seulement quelques Tamaris. D'autres Tamaris pourront être plantés, ainsi que quelques arbustes supportant le sel. Des vivaces pourront être plantées dans des bacs à proximité des espaces communs : restaurant, terrasse... Les espaces ouverts seront colonisés par la végétation spontannée.

La transparence de la limite Sud sera conservée pour garder une vue totalement dégagée sur les tables saunantes.



# ZONE 5:

Dans l'espace dédié aux roulottes, la plantation d'arbres ornementaux est possible, car situé au Nord de la parcelle. La plantation d'arbres et de quelques arbustes permettra de limiter la pénétration du mistral.

# ZONE 6:

La limite de la parcelle au Nord sera traitée de manière transparente par la plantation d'arbres. Il n'est pas prévu de planter des arbustes qui obstrueraient la perméabilité visuelle.

# ZONE 7:

La haie composée d'arbustes mediterrannéens qui longe le site du Nord au Sud sera maintenue et renforcée par la plantation d'arbustes.

Une haie composée similaire sera créée du Nord au Sud en limite du terrain partie Ouest.





# ZONE 8:

L'accueil du site se fera par une place plantée d'arbres ornementaux aux floraisons attrayantes. L'idée est de suprendre le visiteur et d'accompagner l'architecture du bâtiment par des végétaux structurés.

### **ESPACES NON PIETINES**

D'une manière générale, les espaces non accessibles permettront le développement d'une végétation spontanée.

# ZONE 1:

# STRATE ARBOREE

# **EXISTANTS**

La végétation spontannée est peu présente dans cette zone, quelques arbres persistent, la végétation basse est composée de salicornes. Il s'agit d'un pré salé.

1. Olivier de Bohème : Eleagnus angustifolia

2. Tamaris: Tamarix ramossissima

3. Pin sylvestre: Pinus sylvestris

4. Hêtre pourpre : Fagus sylvatica purpurea (un seul, en limite de propriété Nord-Ouest)

5. Salicorne en végétation basse

### STRATE ARBUSTIVE

# **PROJETES**

La majeur partie de la végétation sera plantée en bacs compte tenu de la teneur en sel du milieu. Certains arbustes pourront être plantés en pleine terre surtout sur la partie Nord de la zone.

Chèvrefeuille des haies : Lonicera xylosteum

2. Canne de Provence : Arundo donax

3. Pittospore: Pittosporum tobira

4. Viorne: Viburnum lantana

5. Aubépine : Crataegus monogyna

6. Cornouiller sanguin : Cornus sanguinea

7. Laurier tin: Viburnum tinus

8. Laurier rose: Nerium oleander

9. Dentelaire du Cap : Plumbago auriculata

10. Germandrée arbustive : Teucrium fruticans

### STRATE HERBACEE

### **PROJETES**

- 1. Centranthe rouge: Centranthus ruber (feuillage caduc, 60 à 80 cm, floraison mai à septembre)
- 2. Lavande vraie : Lavandula angustifolia (plante odorante, amoratique, feuillage persistant, 1m à 1.20 m, floraison juin-juillet)
- 3. Thym citron: Thymus × citriodorus (plante comestible aromatique, feuillage persistant, 20-30 cm de haut par 30 cm de large)
- Santoline: Santolina chamaecyparissus (plante odorante, feuillage persistant, 50-60 cm par autant de large)
- Gaura de Lindheimer : Gaura lindheimeri (60-80 cm, caduc, floraison mai à septembre, différentes couleurs : rouge, rose et blanc)
- 6. Sauge d'Afghanistan : Perovskia atriplifolia (80 à 1.50 m, persistant, floraison juin à octobre)
- 7. Sauge de Graham : Salvia microphylla (1.20 m, caduc, floraison mai à octobre)
- 8. Sauge officinale: Salvia officinalis (80 cm, semi-persistant, floraison mai à juillet)
- 9. Agapanthe: Agapanthus africanus (70 cm, persistant, floraison mai à novembre)
- Romarin officinale : Rosmarinus officinalis (1 m à 1.50 m, plante comestible, aromatique, floraison hiver, été-automne, persistant)
- Agastache fenouil : Agastache foeniculum (1.20 m, plante comestible aromatique, caduc, floraison juillet à août)

### CHEMINEMENTS

#### Piétons:

Mise en place de graviers enherbés

La technique consiste à laisser la végétation spontannée s'installer dans le revêtement perméable. Pas de géotextile lors de la pose, la végétation reprendra le dessus sur les espaces les moins piétinés.

Véhicules : Mise en place d'un gravier stabilisé

Stationnement véhicules : Mise en place de dalles alvéolées béton et végétation spontannée





# ZONE 2:

# **EXISTANTS**

L'alignement composé de Peupliers blancs sera renforcé par des Peupliers blancs et des Frênes. L'alignement se prolongera jusqu'au canal au Sud par la plantation de Tamaris.

1. Peuplier blanc : Populus alba.

# **PROJETES**

1. Peuplier blanc : Populus alba.

2. Saule blanc : Salix alba

3. Frêne oxyphylle : Fraxinus angustifolia

4. Tamaris: Tamarix ramosissima, Tamarix tetendra

# **CHEMINEMENTS**

Mise en place de graviers enherbés

La technique consiste à laisser la végétation spontannée s'installer dans le revêtement perméable. Pas de géotextile lors de la pose, la végétation reprendra le dessus sur les espaces les moins piétinés.

# ZONE 3 : STRATE ARBOREE EXISTANTS

1. Olivier de Bohème : Eleagnus angustifolia

2. Pittosporum : Pittosporum tobira

3. Peuplier blanc : Populus alba

4. Tamaris: Tamarix ramossissima et Tamarix tetrandra

5. Laurier sauce : Laurus nobilis

6. Platane: Platanus x acerifolia (un seul)

# **PROJETES**

1. Pittospore: Pittosporum tobira

2. Laurier sauce : Laurus nobilis

3. Arbre de Judée : Cercis sylicastrum

4. Arbre aux haricots : Catalpa bignonoïdes

5. Paulownia: Paulownia tomentosa

6. Aulne glutineux : Alnus glutinosa

# STRATE ARBUSTIVE EXISTANTS

Canne de Provence : Arundo donax

2. Tamaris: Tamarix ramosissima

# **PROJETES**

Chèvrefeuille des haies : Lonicera xylosteum

2. Canne de Provence : Arundo donax

3. Pittospore: Pittosporum tobira

4. Viorne: Viburnum lantana

5. Aubépine : Crataegus monogyna

6. Cornouiller sanguin : Cornus sanguinea

7. Laurier tin: Viburnum tinus

8. Laurier rose: Nerium oleander

9. Dentelaire du Cap : Plumbago auriculata

10. Germandrée arbustive : Teucrium fruticans

# STRATE HERBACEE

# **PROJETES**

- 1. Centranthe rouge: Centranthus ruber (feuillage caduc, 60 à 80 cm, floraison mai à septembre)
- 2. Lavande vraie : Lavandula angustifolia (plante odorante, amoratique, feuillage persistant, 1m à 1.20 m, floraison juin à juillet)
- 3. Thym citron: Thymus xcitriodorus (plante comestible aromatique, feuillage persistant, 20-30 cm de haut par 30 cm de large)
- Santoline : Santolina chamaecyparissus (plante odorante, feuillage persistant, 50-60 cm par autant de large)
- 5. Gaura de Lindheimer : Gaura lindheimeri (60-80 cm, caduc, floraison mai à septembre, différentes couleurs : rouge, rose et blanc)
- 6. Sauge d'Afghanistan : Perovskia atriplifolia (80 à 1.50 m, persistant, floraison juin à octobre)
- 7. Sauge de Graham : Salvia microphylla (1.20 m, caduc, floraison mai à octobre)
- 8. Sauge officinale: Salvia officinalis (80 cm, semi-persistant, floraison mai à juillet)
- 9. Agapanthe: Agapanthus africanus (70 cm, persistant, floraison mai à novembre)
- 10. Romarin officinale: Rosmarinus officinalis (1 m à 1.50 m, plante comestible, aromatique, floraison hiver, été automne, persistant)
- 11. Agastache fenouil : Agastache foeniculum (1.20 m, plante comestible aromatique, caduc, floraison juillet à août)

### CHEMINEMENTS

#### Piétons:

Mise en place de graviers enherbés

La technique consiste à laisser la végétation spontannée s'installer dans le revêtement perméable. Pas de géotextile lors de la pose, la végétation reprendra le dessus sur les espaces les moins piétinés.

Circulation véhicules : Mise en place d'un gravier stabilisé

Stationnement véhicules : Mise en place de dalles alvéolées béton et végétation spontannée





# ZONE 4 : STRATE ARBOREE EXISTANTS

1. Tamaris: Tamarix ramossissima

### **PROJETES**

1. Pittospore: Pittosporum tobira

2. Laurier sauce : Laurus nobilis

3. Tamaris: Tamarix ramosissima et tetendra

### STRATE ARBUSTIVE

### **PROJETES**

La majeur partie de la végétation sera plantée en bacs compte tenu de la teneur en sel du milieu. Certains arbustes pourront être plantés en pleine terre surtout sur la partie Nord de la zone.

Chèvrefeuille des haies : Lonicera xylosteum

2. Canne de Provence : Arundo donax

3. Pittospore: Pittosporum tobira

4. Viorne: Viburnum lantana

5. Aubépine : Crataegus monogyna

6. Cornouiller sanguin: Cornus sanguinea

7. Laurier tin: Viburnum tinus

8. Laurier rose: Nerium oleander

9. Dentelaire du Cap : Plumbago auriculata

10. Germandrée arbustive : Teucrium fruticans

# STRATE HERBACEE

# **PROJETES**

- 1. Centranthe rouge: Centranthus ruber (feuillage caduc, 60 à 80 cm, floraison mai à septembre)
- 2. Lavande vraie : Lavandula angustifolia (plante odorante, amoratique, feuillage persistant, 1m à 1.20 m, floraison juin juillet)
- 3. Thym citron: Thymus xcitriodorus (plante comestible aromatique, feuillage persistant, 20-30 cm de haut par 30 cm de large)
- Santoline: Santolina chamaecyparissus (plante odorante, feuillage persistant, 50-60 cm par autant de large)
- Gaura de Lindheimer : Gaura lindheimeri (60-80 cm, caduc, floraison mai à septembre, différentes couleurs : rouge, rose et blanc)
- 6. Sauge d'Afghanistan : Perovskia atriplifolia (80 à 1.50 m, persistant, floraison juin à octobre)
- 7. Sauge de Graham : Salvia microphylla (1.20 m, caduc, floraison mai à octobre)
- 8. Sauge officinale: Salvia officinalis (80 cm, semi-persistant, floraison mai à juillet)
- 9. Agapanthe: Agapanthus africanus (70 cm, persistant, floraison mai à novembre)
- 10. Romarin officinale : Rosmarinus officinalis (1 m à 1.50 m, plante comestible, aromatique, floraison hiver, été automne, persistant)
- Agastache fenouil : Agastache foeniculum (1.20 m, plante comestible aromatique, caduc, floraison juillet à août)

# **CHEMINEMENTS**

#### Piétons:

Mise en place de graviers enherbés

La technique consiste à laisser la végétation spontannée s'installer dans le revêtement perméable. Pas de géotextile lors de la pose, la végétation reprendra le dessus sur les espaces les moins piétinés.

Circulation véhicules : Mise en place d'un gravier stabilisé

Stationnement véhicules : Mise en place de dalles alvéolées béton et végétation spontannée





# ZONE 5:

# STRATE ARBOREE

# **EXISTANTS**

1. Olivier de Bohème : Eleagnus angustifolia

2. Pittosporum : Pittosporum tobira

Peuplier blanc : Populus alba.

4. Tamaris: Tamarix ramossissima et Tamarix tetrandra

Laurier sauce : Laurus nobilis

# **PROJETES**

1. Peuplier blanc : Populus alba.

2. Tamaris: Tamarix ramossissima et Tamarix tetrandra

3. Pittospore: Pittosporum tobira

4. Laurier sauce : Laurus nobilis

5. Figuier: Ficus carica

Arbre de Judée : Cercis sylicastrum

Arbre aux haricots : Catalpa bignionoides

8. Paulownia: Paulownia tomentosa

9. Aulne glutineux : Alnus glutinosa

10. Frêne oxyphylle: Fraxinus angustifolia

# STRATE ARBUSTIVE

### **EXISTANTS:**

Chèvrefeuille des haies : Lonicera xylosteum

2. Canne de Provence : Arundo donax

# ZONE 6:

# STRATE ARBOREE

# **EXISTANTS**

1. Olivier de Bohème : Eleagnus angustifolia

2. Tamaris: Tamarix ramossissima

3. Figuier : Ficus carica

4. Pin sylvestre: Pinus sylvestris (constituant l'alignement présent au niveau de la rue des Vannelles, quelques-uns sur le site)

5. Hêtre pourpre : Fagus sylvatica purpurea (un seul, en limite de propriété Nord-Ouest)

# **PROJETES**

1. Tamaris: Tamarix ramossissima et Tamarix tetrandra

2. Figuier: Ficus carica

3. Hêtre pourpre : Fagus sylvatica purpurea

Arbre de Judée : Cercis sylicastrum

5. Arbre aux haricots : Catalpa bignonoïdes

6. Paulownia: Paulownia tomentosa

7. Aulne glutineux : Alnus glutinosa

# STRATE ARBUSTIVE

# **EXISTANTS:**

1. Canne de Provence : Arundo donax

2. Figuier: Ficus carica

3. Pittospore : Pittosporum tobira

# ZONE 7 : STRATE ARBUSTIVE

# EXISTANTS : haies composées

1. Chèvrefeuille des haies : Lonicera xylosteum

2. Canne de Provence : Arundo donax

3. Grenadier: Punica granatum

4. Robinier : Robinia pseudoacacia

5. Figuier: Ficus carica

Pittosporum tobira : Pittosporum

7. Viorne: Viburnum lantana

8. Tamaris: Tamarix ramosissima

# **PROJETES**

1. Chèvrefeuille des haies : Lonicera xylosteum

2. Canne de Provence : Arundo donax

3. Grenadier: Punica granatum

4. Figuier: Ficus carica

5. Pittospore: Pittosporum tobira

6. Viorne: Viburnum lantana

Aubépine : Crataegus monogyna

Cornouiller sanguin : Cornus sanguinea

9. Prunellier: Prunus spinosa

Laurier tin : Viburnum tinus

11. Nerprun alaterne : Rhamnus alaternus

12. Filaire à feuilles étroites : Phillyrea angustifolia

13. Laurier rose: Nerium oleander

14. Dentelaire du Cap: Plumbago auriculata

15. Germandrée arbustive : Teucrium fruticans

16. Arbousier: Arbutus unedo

# ZONE 8:

# STRATE ARBUSTIVE

# **PROJETES**

1. Arbre de Judée : Cercis sylicastrum

2. Arbre aux haricots : Catalpa bignionoides

3. Paulownia: Paulownia tomentosa

Plantation de 4 arbres : deux Arbres de Judée, un Paulownia et un Arbre aux haricots.

# REVETEMENT DE SOL

Le sol de la place sera en pavés enherbés